

Séance du 13 septembre 2018**Délibération n° 2018-85**

L'an deux mil dix-huit, le 13 du mois de septembre à 18 heures, se sont réunis, à Cérilly, dans les locaux de la communauté de communes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 5 septembre 2018.

Présent(s) : Madame Corinne COUPAS, Madame Marie-Solange LALEEVE, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Jacqueline PRENCHERE, Madame Josette BEAUBIER, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Bernard SOULIER, Monsieur Pierre Marie DELANOY, Monsieur Alain GAUBERT, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Daniel RENAUD

Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU à Madame Corinne COUPAS, Monsieur Georges CHALMET à Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Jacques BARDIOT à Monsieur Olivier FILLIAT, Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE à Monsieur Pierre-Marie DELANOY

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Gilbert CAMPO, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur David LOUBRY, Monsieur Julien POINTUD, Monsieur Bernard SAUPIC

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Catherine SADDE, Monsieur Francis LEBLANC

Assistait également à la réunion : Monsieur Jean-Louis ETIEN.

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de Membres en exercice | 26 |
| Nombre de Membres présents | 14 |
| Nombre de suffrages exprimés | 18 |
| Votes Pour | 18 |
| Votes Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

NOMENCLATURE ACTES

N° : 7-1 Thème : Décisions budgétaires

Objet : aide à l'association amicale des sapeurs pompiers de Saint-Bonnet-Tronçais

Le conseil communautaire,

Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de la communauté de communes,

VU la délibération n°2016- 59 du 26 mai 2016 du conseil communautaire relatives aux modalités d'aides financières aux associations ;

VU le dossier déposé par l'association de l'amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Bonnet-Tronçais ;

CONSIDERANT que l'amicale des sapeurs pompiers de Saint-bonnet-Tronçais organise le 90^{ème} anniversaire du centre d'intervention de Saint-Bonnet-Tronçais le 29 septembre ;

CONSIDERANT que cet anniversaire sera marqué notamment par une journée portes ouvertes avec explication de l'utilisation des camions, une exposition photo, une initiation aux gestes de premiers secours, des manœuvres de véhicules anciens civils et pompiers ;

CONSIDERANT qu'à cela s'ajoutent des animations pour les enfants (château gonflable, concours de dessin des écoles de Saint-Bonnet / Braize), la participation des associations locales (club des aînés), de la maison de retraite pour la décoration de la caserne et du village, la participation de la Fanfare d'Ainay-le-Château, des Cors de chasse de Saint-Bonnet ;

CONSIDERANT l'intérêt que représente cette manifestation pour la cohésion communautaire ;

CONSIDERANT le plan de financement proposé l'association ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : d'attribuer une aide de 200 € à l'association Amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Bonnet-Tronçais pour le financement du 90^{ème} anniversaire du centre d'intervention de Saint-Bonnet-Tronçais le 29 septembre.

Article 2 : la subvention sera versée au vu du bilan financier de la manifestation ;

Article 3 : les crédits sont inscrits au budget 2018, à l'article 6574.

Fait et délibéré le 13 septembre 2018,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
La Présidente

Corinne COMRAS



Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.